

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Sièg e : Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièg e : 136 Quartier Keguè – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des.....	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	15
VII.CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	16
VIII.ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	17
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	17
5.6. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	18
8.2. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	21
8.3. Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés	22
8.4. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés (Gestions 2016 et 2017).....	24
IX. ANNEXES	25

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de ZAGNANADO.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;

- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de ZAGNANADO pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	2	43 719 785
	Marchés de la population mère	2	43 719 785
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	5	81 762 325
	Marchés de la population mère	7	97 474 309
	%	71%	84%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de ZAGNANADO sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	2	0	0	0
Total général		2	2	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que toutes les procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de ZAGNANADO sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	2	0	0	0
2	DC	3	3	0	0	0
Total général		5	5	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que toutes les procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de ZAGNANADO conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	A00	43 719 785	2	43 719 785	2	100%	100%
	Total général 2016	43 719 785	2	43 719 785	2	100%	100%
2017	A00	64 361 763	4	62 549 779	2	97%	50%
	DC	33 112 546	4	19 212 546	3	58%	75%
	Total général 2017	97 474 309	8	81 762 325	5	84%	65%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	26 826 120	1	26 826 120	1	100%	100%
	Travaux	16 893 665	1	16 893 665	1	100%	100%
	Total général 2016	43 719 785	2	43 719 785	2	100%	100%
2017	Prestations intellectuelles	6 994 450	1	6 994 450	1	100%	100%
	Fournitures	946 500	1	946 500	1	100%	100%
	Travaux	89 533 359	6	73 821 375	3	82%	50%
	Total général 2017	97 474 309	8	81 762 325	5	84%	65%

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir comme échantillon d'audit de conformité toute la population primaire, au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 65% en volume et 84% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Construction d'un module de quatres boutiques au marchés YOVOHI	12M/01/ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP	BONES GROUP	AOO	16 893 665	Travaux
2	Equipement en mobiliers du bureau du nouveau bloc Administratif et de l'arrondissement de Zagnanado	12M/001/C-ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP	MGM COMPAGNIE	AOO	26 826 120	Fournitures
TOTAL					43 719 785	

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Travaux de cablages et de mise en service du système d'interphone	12M/22/C-ZDO/CCPMP /PRMP-SPRMP	ETOILE DU BENIN	DC	946 500	Fournitures
2	Maternité isolée à équipement solaire d'un forage mécanique au CS ZANKOUMADO et installation solaire à GOSSOE	12M/55/C-ZDO/CCPMP /PRMP-SPRMP	TRADIVEG	A00	42 651 000	Travaux
3	Travaux d'un module de 3 classes + bureau + magasin + équipement à l'EPP TAN/A	12M/ 064/C-ZDO/CCPMP /PRMP-SPRMP	BEKO PLUS	A00	19 898 779	Travaux
4	Etude d'aménagement et d'assainissement du marché de Kpédékpo	12M/ 80 /C-ZDO/CCPMP /PRMP-SPRMP	Consultant GBEHA HOSPICE ANGELO	DC	6 994 450	Prestation intellectuelle
5	Travaux d'installation de guichet unique de recette et d'un wifi dans le nouveau bloc administratif	12M/81/C-ZDO/CCPMP /PRMP-SPRMP	SAMIN SERVICES	DC	11 271 596	Travaux
TOTAL					81 762 325	

Au titre de l'exercice 2017, sur les cinq marchés échantillonnés, seulement quatre ont été communiqués aux auditeurs. Selon les explications de l'autorité contractante, la documentation relative au seul marché non communiqué (**Construction d'une maternité isolée au CS zankoumado et installation solaire à GOSSOE**) est au niveau de l'ARMP.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	87%	87%

• Gestion 2016

Le taux de 87% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

• Gestion 2017

Le taux de 87% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de ZAGNANADO. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

Le délai moyen calculé pour les 02 marchés échantillonnés au titre de 2016 est de 34 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

Le délai moyen calculé pour 04 marchés sur les 05 marchés échantillonnés au titre de 2017 est de 24 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les prix proposés pour les marchés initiés par les procédures de demande de cotation sont conformes à ceux inscrits dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres restreint au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

1. Marché n°12M/01/ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif aux travaux de construction d'un module de quatre boutiques au marché de YOVOHI attribué à BONES GROUPE pour un montant de 16.893.665 FCFA HT

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

2. Marché n°12M/001/ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif à l'équipement en mobiliers de Bureau du nouveau bloc administratif et de l'arrondissement de ZAGNANADO CENTRE attribué à MGM COMPAGNIE pour un montant de 22.734.000 FCFA HT

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

➤ **Gestion 2017**

1. Marché n°12M/064/ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif aux travaux de réalisation d'un module de trois module de trois classes plus bureau plus magasin et équipement à l'EPP de Tan/A attribué à BEKO PLUS SARL pour un montant de 19.898.779 FCFA HT

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ **Gestion 2016**

Aucun marché n'a été passé par la procédure de demande de cotation au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 par l'autorité contractante.

➤ **Gestion 2017**

1. Marché n°12M/022/ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif aux travaux de câblages et de mise en service du système d'interphone attribué à ETOILE DU BENIN pour un montant de 946.500 FCFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire

Points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

2. Marché n°12M/003/C-ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif aux études d'aménagement et d'assainissement du marché de kpédékpo attribué au consultant GBEHA Hospice Angelo pour un montant de 6.994.450 FCFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire

Points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

3. Marché n°12M/081/C-ZDO/PRMP/CCMP/SPPRMP relatif aux travaux d'installation de guichet unique de recette et d'un Wifi dans le nouveau bloc administratif de la mairie de ZAGNANADO attribué à SAMIN SERVICES SARL pour un montant de 9.552.200 FCFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire

Points faibles (faiblesses) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant

examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2017, un marché a fait l'objet de plaintes. Il s'agit du marché relatif à la construction d'une maternité isolée au CS ZANKOUMADO et installation solaire à GOSSOE. L'équipe d'audit n'a pu prendre connaissance du dossier parce selon les explications de l'autorité contractante, toute la documentation relative au marché a été convoyée au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

La revue de l'exécution financière des marchés audités n'appelle de notre part aucune observation particulière. En effet, les marchés qui ont été exécutés avec grand retard ont fait l'objet d'application des pénalités de retard prévues au contrat.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES			1,00	

Conclusion : Le niveau de performance est de 1 ; (Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées/ publiées avec un délai minimum de moins de 30 jours
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	2	2	0	0%	RAS	Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu les ANO de l'organe de contrôle compétent
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	2	2	100%	les PV d'attribution provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				8%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				9,20%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 9,20%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	5	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	2	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	2	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais requis	5	4	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans la lettre d'invitation
8	Evaluation des offres	5	4	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché	2	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP ou de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	1	1	100%	Les décisions d'attributions ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	5	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	5	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	5	4	0	0%		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				7,69%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				9%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 9%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés (Gestions 2016 et 2017)

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	7	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	7	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	7	6	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	6	5	0	0%	Délai d'exécution non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				0%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 0%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	AKOVOWANOU Virgile	SP-PRMP
2	ZOUNON Charlotte	A/SPRMP
3	KPODOULAN Epiphane	C/CCMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE ZAGNANADO

Date de tenue de la séance de restitution : 09 Janvier 2020

Heure de démarrage : 16 h 25 mn

Heure de fin : 16 h 52 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces communes collectées

- Arrêté de nomination de la PRMP
- Arrêté de nomination des membres de la CPMP
- Arrêté de nomination des membres de la CCMP
- Arrêté de nomination du SPRMP
- Arrêté portant AOF de la PRMP
- Arrêté portant AOF de la CCMP
- Arrêté portant AOF de la CPMP
- Arrêté portant AOF du SPRMP

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Néant

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

Organes	Actes
PRMP	- Arrêté 2015 N°4M/048/C-ZDO/SG-SA 13/08/2015 portant AOF de la PRMP - Arrêté 2015 N°4M/049/C-ZDO/SG-SA 16/10/2015 portant nomination de la PRMP
CPMP	- Arrêté 2015 N°4M/047/C-ZDO/SG-SA 16/10/2015 portant nomination des membres de la CPMP - Arrêté 2015 N°4M/046/C-ZDO/SG-SA 16/10/2015 portant AOF de la CPMP
CCMP	- Arrêté 2015 N°4M/045/C-ZDO/SG-SA du 16/10/2015 portant nomination des membres de la CCMP - Arrêté 2015 N°4M/044/C-ZDO/SG-SA du 16/10/2015 portant AOF de la CCMP
SPRMP	- Arrêté 2015 N°4M/050/C-ZDO/SG-SA du 16/10/2015 portant AOF du SPRMP - Arrêtés 2015 N°4M/051/C-ZDO/SG-SA du 16/10/2015 portant nomination du SPRMP

BEC SARL

- ✓ Diverses formations reçues (GIZ-PDDC, CeFAL, ARMP)
- ✓ Un local est mis en place pour l'archivage des documents et un effort est fait dans le sens de l'amélioration des pratiques liées à l'archivage.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin de renforcement des capacités des personnes chargées de l'archivage

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de deux (02) marchés pour une valeur globale de quarante-trois millions sept cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq (43.719.785 FCFA) pour l'exercice 2016, et un volume de cinq (05) marchés pour une valeur globale de quatre-vingt-un millions sept cent soixante-deux mille trois cent vingt-cinq (81.762.325 FCFA) pour l'exercice 2017. Pour l'exercice 2017, quatre marchés sur les cinq échantillonnés ont été contrôlés. Un marché n'a pu être communiqué à la mission d'audit ; il s'agit du Marché N° 12M/55/C-ZDO/CCPMP/PRMP-SPRMP relatif aux travaux de construction d'une maternité isolée à équipement solaire d'un forage mécanique au CS ZANKOUMADO et installation solaire à GOSSOE

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

Inscription des marchés audités sur les plans de passation

Faiblesses

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication des avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;

3.3. Sur les plaintes

Le seul marché qui n'a pu être audité en 2017 (Marché N° 12M/55/C-ZDO/CCPMP/PRMP-SPRMP relatif aux travaux de construction d'une maternité isolée à équipement solaire d'un forage mécanique au CS ZANKOUMADO et installation solaire à GOSSOE) a fait l'objet de plaintes.

Selon les explications du SPRMP, toute la documentation relative à ce marché a été convoyée à l'ARMP. A cet effet, un courrier officiel sera envoyé au cabinet.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, La mission d'audit n'a relevé aucune insuffisance particulière.

3.5. Divers

L'autorité contractante a expliqué à l'équipe d'audit que des efforts sont faits pour corriger ces insuffisances.

BFC SARL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h 52.

Fait à ZAGNANADO, le 09 Janvier 2020.

Pour Bec Sarl


Tanguy MAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante



BEC Sari
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsari.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

RESTITUTION

SEANCE DE BRIEFING

Autorité Contractante : *Commune de ZAGNANADO*

09 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission/BEC	96 00 31 77 bec-ten@yahoofr	<i>[Signature]</i>
2	AKOVOUNAN Visile	SP-PRMP	94 11 05 73 regiliv@yahoofr	<i>[Signature]</i>
3	ZOUNON M.K. Charlotte	A/SPRMP	- 96 06 90 73	<i>[Signature]</i>
4	KPODOULAN Epiphane	Chef cellule Contrôle Marchés Publics	kpodoulamepiphane@yahoo.fr 94 60 96 41	<i>[Signature]</i>
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité➤ **Gestion 2016****Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert**

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction de construction d'un module de quatre boutiques au marché YOVOHI	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Equipement en mobiliers de bureau du nouveau blocs Administratif et de l'arrondissement de ZAGNANADO	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

➤ **Gestion 2017****Procédure de demande de cotation**

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
	Travaux d'installation de guichet unique de recette et d'un wifi dans le nouveau bloc administratif de la mairie de ZAGNANADO	0	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA	13	11	85%	87%
	Travaux de câblage et de mise en service du système d'interphone dans les bureaux du nouveau bloc de la mairie	0	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	12	92%	
	Etudes d'aménagement et d'assainissement du marché de Kpédékpo	0	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	0	13	11	85%	

Procédure d'Appel d'Offres Ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction d'un module de 3 classes + bureau + magasin + équipement à l'EPP TAN/A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Légende AOO

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende DC

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N° d'ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux de construction d'un module de quatre boutiques au marché de YOVOHI	29	0	39	37	105
2	Equiperment en mobiliers de bureau du nouveau bloc administratif et de l'arrondissement de ZAGNANADO CENTRE	31	2	26	35	94
TOTAL						199
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						67
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						34

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux d'installation de guichet Unique de recette et d'un wifi dans le nouveau bloc administratif de la mairie	14	0	17	7	38
2	Etudes d'aménagement et d'assainissement du marché de Kpédékpo	22	2	32	6	62
3	Travaux de câblage et de mise en service du système d'interphone dans les bureaux du nouveau bloc de la mairie	21	0	5	1	27
4	Travaux de réalisation d'un module de trois classes plus bureau plus magasin et équipement à l'EPP de TAN/A	34	9	31	10	84
TOTAL						211
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						96
Volume de marchés concernés (pertinents)						4
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						24